

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUILLET 2023****COMMUNE  
DE  
PLOUHINEC**

L'an deux mil vingt-trois, le 03 juillet à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en la grande salle de l'espace Jean-Pierre Calloc'h, en séance publique, sous la présidence de Madame Sophie LE CHAT.

**Morbihan**

**Présents :** Mmes Sophie LE CHAT et Alexandra HEMONIC, M. Philippe LE GUYADER, Mme Julie LE LEUCH, M. Pierre STEPHANT, Mme Marina GERARD, M. Régis JAFFRE, Mme Audrey PESSEL, MM. Thomas FILLON et Michel GUILLEVIC, Nolwen LE TRIBROCHE, Mmes Sidonie BOUSSEMARY, Maud COCHARD, Cathy CORVEC, MM. Jean-Marc CHABROL, Benoît CROQ, Jean-Philippe DE CHAVANE DE DALMASSY, Franz FUCHS et Jean-Jacques GUILLERMIC, Mme Emmanuelle JEHANNO, M. Guillaume KERVINGANT, Mmes Armande LEANNEC et Sabine LE BARON, M. Eddy LE CLANCHE, Mmes Marie-Christine LE QUER, Véronique LE SERREC, Stéphanie LE SQUER et Anne MILES.

**Date de convocation  
27 juin 2023****Date de publication  
06 juillet 2023****Nombre de  
conseillers  
en exercices 29  
présents 28  
votants 29**

**Absent :**  
M. Stéphane SANCHEZ

**Procuration :**  
Monsieur Stéphane SANCHEZ donne pouvoir à Madame Sophie LE CHAT

**Secrétaire de séance :**  
Mme Emmanuelle JEHANNO

**2023-07-1.1.3 - Aide « Passeport jeunesse étudiant Plouhinécois »**

**Rapporteur :** Pierre STEPHANT

Cette année, compte tenu de l'inflation qui touche de plein fouet tous les foyers français, la municipalité a souhaité mettre en place une aide permettant aux jeunes et aux étudiants de bénéficier d'une remise sur le montant de leur adhésion. Cette aide appelée « Passeport jeunesse / étudiant Plouhinécois » a été présentée en commission « Monde associatif » lors de la séance du 12 mai 2023.

Pour en bénéficier, la commission a établi les critères suivants 1 ou 2 et 3 et 4 :

- Critère n°1 : Avoir moins de 19 ans au 1er septembre de l'année de la demande ;
- Critère n°2 : Etre étudiant pour la saison 2023/2024 et pouvoir le justifier auprès de l'association ;
- Critère n°3 : Habiter la commune de Plouhinec ;
- Critère n°4 : Adhérer à une association de type 1 dispensant des cours pour les jeunes (Liste des associations éligibles au dispositif : Plouhinec Football Club, Tennis de Kervignac, Etelloise Gymnastique, ACSP Danse Modern Jazz, ACSP Judo, Karaté Zanshin 2000, Plouhinec Basket Océan, Skrank, ACSP Art&co, Association Animation Musicale, Viet Vo Dao, L'Outil en Main)

**Répartition :**

Tranche 1 : Adhésion / Licence < 99 €	- 20 €
Tranche 2 : Adhésion / Licence > 100 < 199 €	- 30 €
Tranche 3 : Adhésion / Licence > 200 < 299 €	- 40 €
Tranche 4 : Adhésion / Licence > 299 €	- 70 €

Ce dispositif est complémentaire de l'aide sociale à l'inscription mise en place par la municipalité en fonction du quotient familial, du « PASS'SPORT » mis en place par l'Etat et du forfait Passlon de la Caisse d'Allocation Familiale.

Vu l'avis favorable de la commission du monde associatif du 12 mai 2023,

Après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité, l'assemblée délibérante :

- **ADOpte le dispositif d'aide « Passeport jeunesse/étudiant plouhineois ».**

Fait en mairie le 03 juillet 2023

Au registre suivent les signatures.

La Maire,

Sophie LECHAT



La secrétaire de séance

Emmanuelle JEHANNO



Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le 06/07/2023

ID : 056-215601691-20230703-202307113-DE

